

DELIBERATION N°CS-2014/36

OBJET : Autorisation de signature d'une convention avec la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA 69) pour la réalisation d'un projet d'éducation à l'environnement basé sur la restauration du lac du Ronzey

L'an deux mille quatorze, le vingt deux octobre, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, E. DAUFFER, B. DE TESTA, A. LANSON-PEYRE DE FABREGUES, M. PLOCKYN, C. ROUX, V. SARSELLI et C. SCHUTZ.

Messieurs : P. ANDREYS, A. BADOIL, E. CHATELUS, L. CHEVIKOFF, J. CROZET, L. CROZIER, G. DASSONVILLE, J-Y. DELOSTE, J. DURRANT, A. GONZALEZ, F-X. HOSTIN, F. HYVERNAT, G. LHOPITAL, R. LOYER, G. PATTEIN, E. PEDRO, B. PONCET, E. PRADAT, L. PROTON, P. RUILLAT, et L. SEGUIN.

Pouvoirs : B. GACON : pouvoir donné à F-X. HOSTIN,
P. PERRUCHOT DE LA BUSSIERE : pouvoir donné à B. PONCET.

Président : Alain BADOIL.

Secrétaire de séance : Luc SEGUIN.

Nombre de Conseillers en exercice : 40 (Présents : 29 / Pouvoirs : 2 / Votants : 31).

Convocation en date du : 15 octobre 2014.

Nature de l'acte : Commande publique – Autres types de contrat (1.4.3).

Monsieur le Président expose que le plan d'eau du Ronzey sur la commune d'Yzeron a fait l'objet d'importants travaux de requalification environnementale et paysagère. Ces travaux ont porté par la communauté de communes des vallons du lyonnais (CCVL) avec l'assistance du SAGYRC, et était initialement inscrite au Contrat de rivière de l'Yzeron. Cette opération a compris :

- la mise en place d'une dérivation de l'Yzeron afin de respecter un débit réservé et d'améliorer la qualité du cours d'eau ;
- le curage des sédiments accumulés depuis une trentaine d'années apportant des excédents de nutriments ;
- le remodelage et la revégétalisation des berges (rupture de la linéarité, enlèvement des arbres d'alignement et replantation d'espèces adaptées, création de ceintures roselières) ;
- la création de sentiers et l'aménagement de pontons bois ;
- le renforcement de la sécurité de la digue avec création d'un nouvel évacuateur de crues.

Le lac a notamment été vidangé au printemps 2013. Les travaux de terrassement et de végétalisation se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'hiver 2014 et la remise en eau a eu lieu au printemps 2014.

Considérant les enjeux du projet, et la bonne connaissance de ce site de proximité par les deux écoles d'Yzeron notamment celle du P'tit Pré d'Yzeron, le SAGYRC et la CCVL ont proposé que l'aménagement soit le support d'animations auprès des scolaires, sur le thème de l'environnement et du développement durable, durant l'année scolaire 2013-2014.

L'école du P'tit Pré a émis le souhait de reconduire des animations pour la période 2014-2015 et vise les cycles 3 essentiellement (CE2-CM1-CM2) soit au total 27 enfants.

Après élaboration d'un projet en concertation avec les écoles concernées et les associations partenaires du SAGYRC et spécialisées dans l'éducation à l'environnement, dont la LPO Rhône (ex

CORA), un programme d'animation a pu être arrêté. Sa mise en œuvre nécessite la signature d'une convention de partenariat, fixant les modalités d'intervention de la LPO dans le cadre du projet éducatif du Ronzey.

Objet de la convention

Le SAGYRC décide de collaborer avec la LPO pour la réalisation d'un projet d'éducation à l'environnement basé sur la restauration du lac du Ronzey, sur le thème de l'environnement et du développement durable.

Lieu d'intervention

Commune d'Yzeron.

Objectif et contenu du projet et des missions

Première phase : découverte du site après une saison végétative (visite du site).

Une lecture de paysage permet de comprendre le contexte du site en termes de bassin versant et de circuit de l'eau (place de l'Yzeron...), de place de l'homme et de son impact, d'espaces naturels. Les notions de naturel et d'artificiel sont mises en évidence. Il s'agit d'une lecture de paysage active (observations, jeux, dessins...).

Le site en travaux avait été observé au printemps dernier. Une visite naturaliste au mois de novembre permettra de comparer l'évolution du site d'un point de vue floristique et faunistique.

Les maquettes créées l'an dernier pourront ainsi être complétées par les enfants en classe suite à leurs observations de terrain.

Deuxième phase : visite naturaliste au printemps

Visite naturaliste et observation de la faune et de la flore, comparaison des observations par rapport au printemps 2014 (sensiblement à la même période).

Les maquettes débutées en 2014 seront définitivement complétées.

Planning prévisionnel et durée de la convention

Le projet se répartit sur l'ensemble de l'année scolaire 2014-2015.

La convention sera valable pour l'exécution du projet d'éducation à l'environnement à compter de sa notification par les 2 parties.

Financement

Estimation du nombre d'interventions (en demi-journées) :

- Visite initiale (P'tit pré cycle 3) : ½ journée.
- Visite naturaliste (P'tit Pré cycle 3) : ½ journée.

Tarif pour une demi-journée : 240€ (tarif forfaitaire comprenant le face à face, la préparation, les déplacements, etc.).

TOTAL pour l'ensemble du projet : 2 demi-journées soit 480 €.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Où l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 21 octobre 2014,
Vu le projet de convention,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 31 voix pour,

ARTICLE 1 : De passer une convention de partenariat avec la Fédération Rhône-Alpes de Protection de Nature du Rhône (FRAPNA 69) relative à la réalisation d'un projet d'éducation à l'environnement basé sur la restauration du lac du Ronzey à Yzeron, moyennant une participation du SAGYRC de 720 € TTC.

ARTICLE 2 : D'imputer la dépense sur le budget syndical, en section de fonctionnement, chapitre 011.

ARTICLE 3 : D'autoriser le Président du SAGYRC à signer la convention de partenariat et toute pièce se rapportant à l'opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **29 OCT. 2014**

et de la publication le **29 OCT. 2014**

LE PRESIDENT
Alain BADOIL

LE PRESIDENT,
Alain BADOIL

